

POLITIQUE DE L'ARBRE

Table des matières

1. Mise en contexte	2
2. L'arbre à Terrebonne, un patrimoine exceptionnel	3
2.1 Rôle de l'arbre en isolé, en groupement et en corridor	3
2.2 Les différents rôles de l'arbre dans la ville	4
3. Portrait de la situation	6
3.1 Compréhension du territoire à partir d'une approche écosystémique	7
4. Enjeux, orientations et objectifs	10
4.1 Enjeux	10
4.2 Grandes orientations	11
BIBLIOGRAPHIE	12



1

Mise en contexte

Avec la sensibilisation du public aux enjeux de développement durable, la prise de conscience écologique croissante et plus globalement la recherche d'une amélioration du cadre de vie, la présence de l'arbre en milieu urbain représente un besoin et une demande de plus en plus forte de la part de la population.

En effet, les arbres contribuent, de façon exceptionnelle, à notre qualité de vie grâce à tous leurs bienfaits associés à l'économie, à l'environnement, à la société et à la santé publique. Ils sont une composante importante du patrimoine naturel qui rythment le passage des saisons et qui cohabitent de façon vivante avec nous.

Que ce soit sous la forme isolée, d'un alignement, d'un espace vert ou d'un boisé, c'est grâce à la foresterie urbaine, que l'arbre est ainsi planté et entretenu autour de nous, et que notre besoin de nature en ville est apaisé.

La Politique de l'arbre de Terrebonne a été élaborée en premier lieu pour donner aux responsables locaux ainsi qu'aux citoyens un outil d'action et d'information leur permettant de participer à l'amélioration du patrimoine arboricole de la ville et ainsi vivre en harmonie avec celui-ci. Elle a aussi été élaborée pour proposer une orientation générale visant la protection, la conservation et le développement du capital vert de Terrebonne.

En effet, la politique vient en complément des interventions déjà entreprises par la Ville. Notamment, le Fonds de l'arbre où le promoteur de projets résidentiels verse 0,10 \$ à la Ville pour chaque pied carré développé. La politique sera aussi utilisée par le Comité de développement et de plantation d'arbres qui regroupe des acteurs multiples et qui vient élaborer, planifier, évaluer et promouvoir des programmes à multiples volets favorisant la participation active du milieu à la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Terrebonne tout en éduquant la population. Enfin, elle viendra soutenir la nouvelle réglementation urbaine en matière de patrimoine vert.

La Politique de l'arbre présente donc une série de grandes orientations. Elle aborde l'arbre et le boisé selon une approche écosystémique¹. L'apport hydrique, la qualité des sols et le relief contribuent au maintien des écosystèmes naturels des milieux de vie complexes et riches.

Les arbres sont des systèmes vivants qui, comme nous, sont sensibles à leur environnement, au stress potentiel des saisons et aux agressions extérieures comme les maladies phytosanitaires.

En milieu urbain, l'arbre est représenté sous plusieurs formes. Un arbre peut aussi bien faire partie d'un boisé naturel ou d'un massif qu'être planté isolément. Sa place en ville est primordiale, mais comme le dénote l'Association des architectes paysagistes du Québec² : « L'arbre en ville doit avant tout souscrire à la règle fondamentale de la diversité du cadre de vie. Si ne pas planter doit être justifié, le geste de planter l'exige tout autant. »

1. L'approche écosystémique est une façon de percevoir à la fois l'arbre et la forêt, sans que le premier masque la seconde. L'arbre est perçu comme une configuration d'interactions appropriée aux conditions de vie dans la forêt en compagnonnage avec d'autres arbres qui forment sa niche écologique.

2. Opinion de l'Association des architectes paysagistes du Québec sur le projet de politique de l'arbre de la ville de Montréal. (Mai 2005).

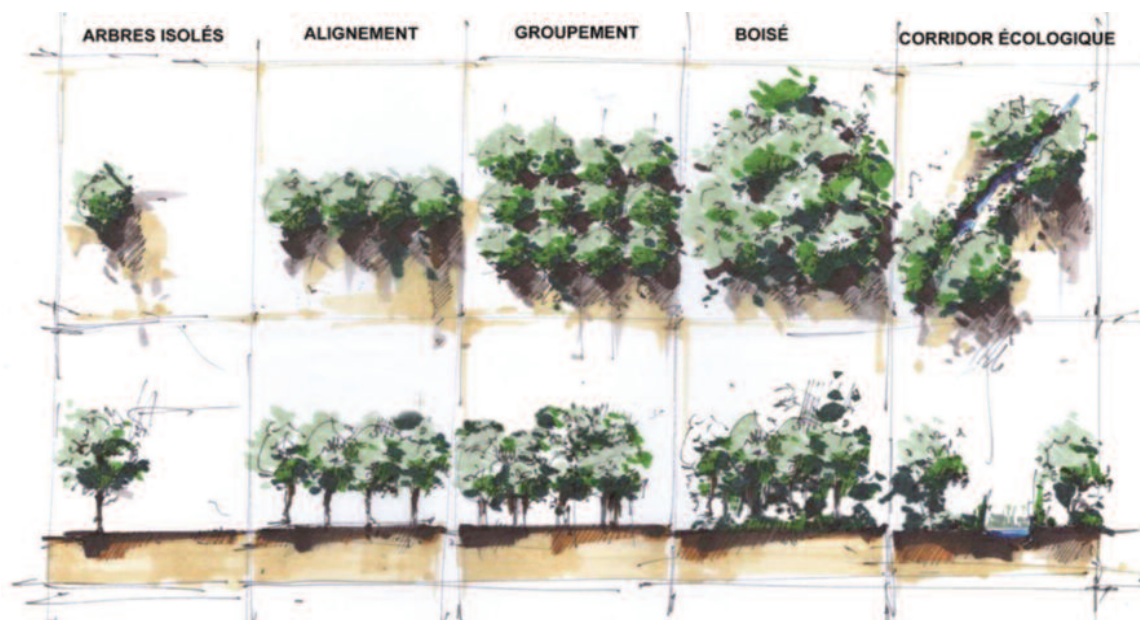
2

L'arbre à Terrebonne, un patrimoine exceptionnel

2.1 L'ARBRE SOUS CES DIFFÉRENTES FORMES

L'arbre du paysage de Terrebonne se présente sous cinq formes : l'arbre en isolé, en alignement, en groupement, en boisé et en corridor. Elles présentent une gradation vers une complexité du milieu de vie et une augmentation de la biodiversité. La figure 1 illustre l'arbre sous ces différentes formes.

Figure 1



- L'arbre en isolé joue un rôle majeur dans le fonctionnement écologique terrestre, en plus de sa valeur esthétique. Il fournit ombre et refuge pour plusieurs oiseaux et petits animaux.
- Les boisés (couvert végétal) sont constitués d'un ou de plusieurs peuplements d'arbres et d'espèces associées. Ils représentent un réservoir de biodiversité et d'habitats, ainsi que de ressources génétiques et phytopharmaceutiques. Ils assurent une protection naturelle contre certains risques naturels (les glissements de terrains, les inondations, la sécheresse, la désertification, etc.) et contre la pollution, les vents et l'érosion.
- Les corridors verts ou écologiques sont une liaison fonctionnelle entre les différents écosystèmes naturels. Ces couloirs de déplacement contribuent à la biodiversité par leur pouvoir de dissémination. Ils offrent habitat, refuge, et nourriture à de multiples espèces fauniques.

Les arbres présentent des bénéfices écologiques, pédagogiques, paysagers, visuels et économiques.

2.2 LES DIFFÉRENTS RÔLES DE L'ARBRE DANS LA VILLE

De l'arbre en isolé jusqu'au corridor écologique, l'arbre dans la ville présente des avantages indéniables tant au niveau écologique et environnemental qu'au plan de la qualité de vie.

Contribution écologique et environnementale

Climatique

Les arbres contribuent à rafraîchir l'air en fournissant de l'ombrage, en absorbant la chaleur durant la journée et en augmentant le taux d'humidité par leur « transpiration ». Ils participent aussi à la bonne circulation de l'air et donc à la ventilation naturelle de la ville.

Brise-vent

Lorsqu'ils sont agencés en alignements (ex. : en haies) ou en écrans (ex. : les massifs arbustifs), les arbres bloquent, canalisent, orientent et filtrent l'écoulement des vents. Le degré d'efficacité de l'effet brise-vent dépend de la variété de l'arbre planté, de sa hauteur et de la densité de plantation.

Antipollution

Les arbres produisent l'oxygène qui nous est vital et améliorent la qualité de l'air en ville. En effet, leurs feuilles neutralisent une partie des polluants atmosphériques ambiants comme le gaz carbonique, l'ozone et le dioxyde de soufre. Elles filtrent aussi les poussières, cendres, pollens et aérosols qui flottent dans l'atmosphère.

Anti-érosion

Grâce à leurs racines, les arbres et les arbustes sont capables de stabiliser le sol des pentes exposées au ruissellement et donc de réduire l'érosion et les glissements de terrain. Leur ramure fonctionne comme des bassins de rétention puisqu'elle intercepte la pluie, ralentit sa descente vers le sol et les cours d'eau et favorise son infiltration, diminuant ainsi le ruissellement des eaux à la surface.

Antibruit

Les arbres peuvent participer à la diminution du bruit (circulation automobile, industrie), s'ils sont associés à d'autres types de végétaux ou à des dispositifs plus complets (talus, écrans antibruit).

Anti-éblouissement

Les alignements et les massifs d'arbres permettent de diminuer la réverbération directe et indirecte des rayons solaires dans la ville.

Protection de la faune

Les couverts forestiers fournissent un habitat et des sources de nourriture à la faune qui, en milieu urbain, peut avoir plus de mal à survivre.



Contribution paysagère (enjeu patrimonial et historique)

Les arbres font partie du patrimoine urbain. Ce sont des héritages qui se transmettent de génération en génération.

En milieu urbain, l'arbre constitue aussi un élément structurant de l'espace. Il met en valeur ou au contraire occulte des éléments architecturaux ou des structures urbaines et participe à la mise en scène du paysage de nos cités au fil des saisons. Il aide par exemple à diriger la circulation piétonne ou automobile tout en améliorant le paysage aux abords des voies de circulation. Enfin, les ramures et le feuillage procurent de l'intimité aux milieux de vie.

Contribution économique

L'arbre en ville apporte de nombreux avantages économiques. D'abord au plan des économies d'énergie, la protection d'une maison par les arbres contre les vents froids peut engendrer une économie de 10 à 15 % des frais de chauffage. En été, les arbres réduisent la demande en énergie (climatisation) grâce à l'ombre qu'ils projettent.

En hiver, le long des routes dégagées de constructions, ils servent de brise-vent et réduisent l'accumulation de neige sur la route et par conséquent, les risques d'accidents d'automobile.

Enfin, la valeur foncière des propriétés situées dans un environnement arboré peut représenter une augmentation de valeur pouvant aller jusqu'à 25 %¹.

Contribution sociopsychologique

La présence et le contact visuel avec les arbres a un effet apaisant et de bien-être physique et psychologique sur l'esprit de l'homme. Les arbres ont un effet calmant sur le système nerveux. Ils influent sur le moral et les émotions des citoyens et arrivent même à faire baisser significativement les taux de vandalisme et de vol en milieu urbain^{2,3}. En augmentant le confort et le plaisir des gens, les arbres peuvent aussi stimuler une meilleure productivité.

Contribution éducative

En ville, les îlots suffisamment importants plantés d'arbres représentent des écosystèmes spécialement intéressants pour éduquer les citoyens par rapport au monde végétal et à la faune urbaine. Ils contribuent aussi activement à la sensibilisation au respect de la nature et de l'environnement.

1. Sarah NICHOLLS, *Measuring the Impact of Parks on Property Values*, National Recreation and Park Association, 2004.

2. Mark Hudson EVERGREEN, *Le besoin d'une nature urbaine; un rapport de recherche*, 2000.

3. Paul-Émile ROCRAY, *Notes de cours, cours 1, dans le cadre du cours Identification des végétaux*, Université de Montréal, APA 1500, automne 2001.



3

Portrait de la situation

Située au Québec dans la banlieue nord de Montréal, la Ville de Terrebonne fait partie de la MRC Les Moulins et de la région administrative et de l'ensemble forestier de Lanaudière.

Ce positionnement au sud de la province lui a permis une classification en zone de rusticité 5B (degré de résistance au froid). La zone 5B est représentée par une biodiversité exceptionnelle au Québec.¹

Selon l'Atlas de conservation des boisés en paysage agricole du Service canadien de la faune, le milieu forestier de la MRC Les Moulins regroupe 223 boisés couvrant 27,5 % du territoire. La superficie moyenne de ces boisés est de 40,58 hectares et on compte 16 boisés de plus de 100 hectares.

À Terrebonne, environ 3375 hectares de boisés d'intérêt apparaissent sur le plan de zonage, ce qui représente approximativement 20 % de la superficie de la ville. Ils sont situés dans des zones agricoles permanentes, dans les périmètres d'urbanisation, dans les zones à affectation agroforestière ou dans les zones à affectation récréation-conservation.

De même, la ville renferme un certains nombre de milieux humides boisés ou non de grande importance dans la région métropolitaine de Montréal.

Certains de ces milieux humides boisés représentent une mosaïque d'habitats importants pour la faune et la flore locales. Ils comptent des tourbières (occupant plus des deux tiers de la superficie totale), des marécages, ainsi que quelques marais et des étangs. L'interconnexion entre milieux humides et terres boisées est primordiale pour de nombreuses espèces animales qui vivent dans ces deux milieux.

Le paysage de Terrebonne est marqué par un réseau hydrique naturel (rivières, ruisseau et milieux humides) et par la côte de Terrebonne, un escarpement remarquable, qui forment un réseau vert et bleu présentant un potentiel récréatif et de conservation important.

1. Miroslav M. GRANDTNER, *La végétation forestière du Québec méridional*, 1966.

3.1

COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE À PARTIR D'UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE

Le paysage de Terrebonne est caractérisé par quatre écosystèmes distincts : l'écosystème forestier, agricole, rural et urbain. Chacun de ces écosystèmes entretient une relation particulière avec son capital arboricole. Ces écosystèmes présentent des caractéristiques spécifiques en matière de perméabilité des sols, de biodiversité et d'accessibilité des lieux. L'importance des îlots de chaleur, (c.-à-d. zone urbanisée caractérisée par des températures estivales plus élevées que l'environnement immédiat, avec des différences qui varient selon les hauteurs de 5 à 10 °C.) varie également selon les écosystèmes. La présence de l'arbre dans chacun de ces écosystèmes est tributaire de ces caractéristiques et particulièrement de l'apport en eau dont il peut bénéficier.

L'écosystème forestier

L'écosystème forestier de Terrebonne est composé d'un certain nombre de boisés de tailles variées allant de moins d'un hectare à plus de 400 hectares. On y note une forte perméabilité du sol et une biodiversité optimale. À l'inverse, on n'y retrouve aucun îlot de chaleur. Les sols perméables favorisent la percolation et l'infiltration de l'eau vers la nappe d'eau souterraine, ce qui contribue à la mise en place de conditions favorables au développement du couvert forestier.

La croissance rapide des zones urbaines entraîne le déboisement de ces écosystèmes et donc la diminution du capital vert de la ville, et ce, particulièrement pour les aires boisées non protégées par la zone agricole permanente. À l'inverse, les aires boisées des zones agricoles sont menacées par les déboisements liés aux objectifs d'accroissement des terres agricoles cultivées.

Des stratégies doivent être mises en place pour protéger certains écosystèmes boisés d'intérêt à être identifiés et préserver ainsi la biodiversité qu'on y retrouve.

L'écosystème agricole

L'écosystème agricole de la ville de Terrebonne est composé de trois grandes zones situées au nord-ouest, au centre et à l'est de la ville. Cet écosystème est essentiellement composé de champs et de zones à affectation agroforestière.

À l'instar des écosystèmes forestiers, les écosystèmes agricoles présentent une perméabilité des sols relativement élevée. Par contre, la biodiversité est faible. Puisqu'on y retrouve peu de surfaces construites, les îlots de chaleur sont donc absents de cet écosystème.

La principale problématique des écosystèmes agricoles provient de son absence de biodiversité. Les champs, au couvert végétal inexistant sont souvent exposés aux vents dominants, provoquant une érosion éolienne importante des sols. Le rétablissement et la consolidation des haies brise-vent en milieu agricole est un objectif répondant aux problématiques observées.

En plus de réduire les problèmes d'érosion, les haies brise-vent augmentent le rendement des cultures en favorisant la rétention de l'eau, elles protègent les animaux ainsi que les bâtiments en filtrant les vents dominants et elles facilitent l'irrigation par aspersion. Elles procurent aussi à la faune sauvage un abri et de la nourriture contribuant ainsi à la biodiversité. Elles deviennent, lorsqu'elles sont en lien avec des îlots boisés, des corridors écologiques favorisant le déplacement faunique.

La haie brise-vent fait partie du paysage vernaculaire traditionnel québécois et elle représente une valeur paysagère importante et un potentiel non négligeable de consolidation des corridors écologiques.

L'écosystème rural

Les écosystèmes ruraux sont ceux qui ne sont ni urbains, ni agricoles, ni forestiers. Le milieu rural est aussi appelé « campagne » et il peut comporter des habitations isolées, des infrastructures de communication, des terres agricoles et des friches. La fonction des écosystèmes ruraux et ses caractéristiques sont donc multiples et varient selon l'occupation du sol. On convient que ces écosystèmes présentent une biodiversité et une perméabilité des sols moindres que l'écosystème forestier.

Ses problématiques sont liées à la banalisation du paysage et à l'urbanisation de son territoire. Les orientations doivent identifier des stratégies pour favoriser l'accroissement de sa biodiversité et la mise en valeur de ses paysages.

L'écosystème urbain

Le territoire de Terrebonne regroupe quatre zones urbaines distinctes. Au nord, au centre, à l'ouest et à l'est. Cet écosystème est composé de milieux urbains résidentiels, commerciaux et industriels, mais aussi de parcs et de réseaux d'infrastructures de communication.

Les sols y sont rarement perméables, la diversité est faible et on y note une présence grandissante d'îlots de chaleur.

La densification des bâtiments et l'urbanisation de l'espace engendrent la minéralisation des surfaces. Certaines de ces surfaces comme les stationnements ou les toits plats sont des surfaces imperméables et réfléchissant peu le rayonnement solaire, ce qui accroît les températures de surfaces et favorise la formation d'îlots de chaleur. Les îlots de chaleur ont des impacts sur la santé publique, sur la qualité de l'air et sur la demande en énergie électrique pour l'alimentation des climatiseurs.

De même, l'imperméabilité des sols favorise la canalisation des eaux de ruissellement et accélère son cheminement vers les rivières. Les eaux de

ruissellement accumulent au passage une multitude de polluants qui contribuent grandement à la dégradation de la qualité de l'eau et à la destruction des écosystèmes aquatiques¹. La réhabilitation de l'écosystème urbain dépend de la capacité à réduire le ruissellement de surface. En milieu naturel, on estime le ruissellement de surface à quelque 10 %, tandis qu'en milieu densément construit, le ruissellement atteint 80 %. Les figures 2 et 3 illustrent schématiquement le cheminement de l'eau d'un écosystème naturel par rapport à un écosystème construit.

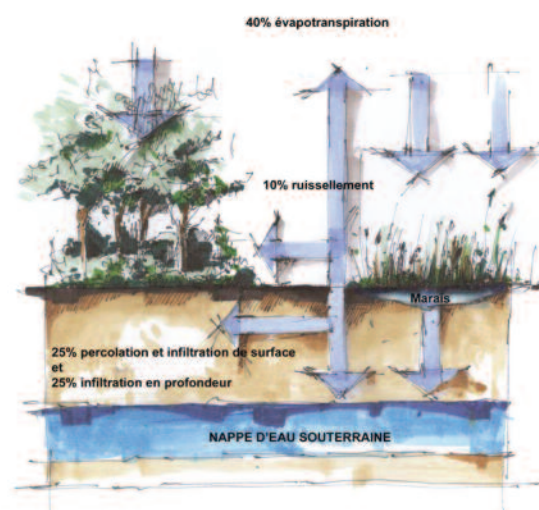


Figure 2

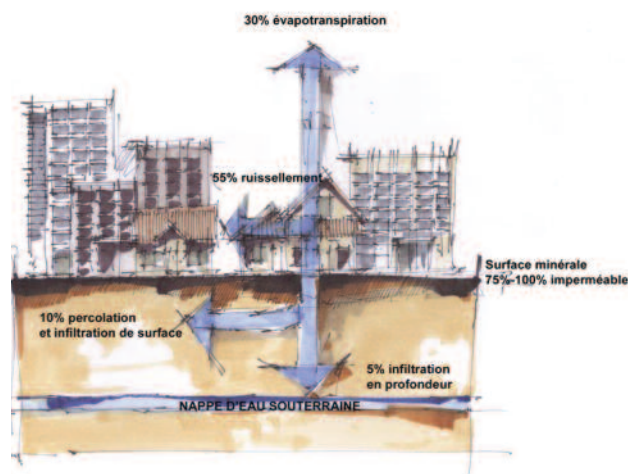


Figure 3

1. Michel LABRECQUE et Yann VERGRIETE, *Étude des biotopes urbains et périurbains de la CMM*, IRBV, Jardin botanique de Montréal et Université de Montréal, 2006.

Pour contrer le ruissellement de surface, deux catégories de solutions sont possibles. D'une part, diminuer le volume d'eau qui atteint le sol en l'interceptant au passage. Le couvert végétal, les murs végétalisés, les toitures végétalisées, la litière au sol et les sols organiques agissent comme des éponges et contribuent à améliorer la rétention d'eau de pluie.

D'autre part, améliorer le degré d'infiltration de l'eau dans le sol en réduisant la proportion de surfaces imperméables, en déviant lorsque possible les eaux de ruissellement vers des zones perméables, en augmentant le temps de transport des eaux de ruissellement, en augmentant la perméabilité des sols et en déviant les eaux de ruissellement vers les terres humides.

Une optimisation du couvert végétal peut contribuer à réduire les îlots de chaleur. Par exemple, la consolidation du capital boisé existant, la création de nouveaux espaces verts, le verdissement des abords autoroutiers et des rues, l'intégration d'îlot de verdure dans les aires de stationnement, l'aménagement de toits verts et de murs végétalisés sont des stratégies pouvant être mises en œuvre pour contrer le phénomène des îlots de chaleur. Une optimisation des surfaces construites par rapport aux surfaces perméables figure également parmi les stratégies préconisées par la Politique de l'arbre.

Plusieurs groupements de végétaux ayant atteint une maturité certaine, le renouvellement du couvert forestier est une problématique importante. De plus, on observe un certain dépérissement du couvert arborescent particulièrement dans l'Île-des-Moulins où les arbres ont atteint un stade de développement avancé. Par ailleurs, l'effet combiné d'agents stressants tels que la sécheresse, le gel, les insectes défoliateurs et les infections provoquées par divers organismes pathogènes ont également pour effet de perturber la croissance et l'intégrité du couvert arborescent. Un programme de renouvellement du couvert forestier urbain et un plan d'entretien figurent parmi les solutions proposées par la politique.

L'espace urbain étant fréquemment restreint, une problématique particulière se présente en relation avec la conservation des aires patrimoniales où l'on observe la présence d'arbres inadaptés au contexte. Inspiré de la stratégie du bon arbre au bon endroit, un programme de remplacement sensible au contexte urbain patrimonial doit être mis en place.

4

Enjeux, orientations et objectifs

4.1 ENJEUX

La Politique de l'arbre s'inscrit dans une stratégie municipale d'adhésion aux orientations du développement durable. Le développement d'une politique de l'arbre comporte trois enjeux pour la Ville de Terrebonne.

Un enjeu de positionnement

L'application de la Politique de l'arbre permettra à la Ville de Terrebonne de se distinguer en améliorant la place de l'arbre et de certains couverts arborescents à préserver dans son développement urbain. L'intégration du couvert forestier, la création de corridors écologiques à travers certains axes de son territoire à définir et le développement de paysage de qualité deviendront une signature distinctive qui contribuera à l'identité de la ville, favorisant son positionnement stratégique à l'échelle régionale.

Un enjeu d'équité

La Politique de l'arbre est une opportunité pour assurer une accessibilité équitable des aires boisées et des aires naturelles pour l'ensemble des résidents. L'équité en matière d'arbre et de couvert forestier est un défi visant l'amélioration de la qualité de vie des résidents actuels et futurs. Cela se traduit par la préservation et le développement du capital arboricole de la ville et par des interventions structurées assurant leur pérennité pour les générations futures.

Au sujet des orientations et des actions à entreprendre, l'équité se traduit par une sensibilisation des citoyens aux bénéfices de l'arbre et à une participation communautaire dans des projets de conservation et de mise en valeur.

Un enjeu de biodiversité

Le morcellement des aires boisées est reconnu comme une des principales causes de la perte de biodiversité. Les espèces fauniques n'ont plus accès à un territoire suffisamment riche et de superficie adéquate pour assurer leur survie. Les pressions du développement urbain ont souvent conduit à la disparition ou au recul des écosystèmes naturels. Néanmoins, une nouvelle biodiversité fait son apparition et, aujourd'hui, on sait que nature et ville peuvent cohabiter pour la création d'un environnement plus riche et diversifié.

La Politique de l'arbre se propose, à travers des objectifs et des actions stratégiques précises, de concilier la protection de la biodiversité avec la mise en place des usages urbains. Cela se traduira dans le plan d'action, par la consolidation des corridors écologiques reliant, entre autres, l'escarpement de la côte Terrebonne, certains îlots boisés et le réseau hydrique existant à travers le territoire.

4.2 GRANDES ORIENTATIONS

Orientation 1

Conservation du patrimoine arboricole
et des boisés d'intérêt à préserver

Objectif 1

Améliorer la connaissance du patrimoine arboricole
communautaire.

Objectif 2

Élaborer des stratégies de conservation.

Objectif 3

Prendre en compte les boisés et les arbres d'intérêt
dans la planification du développement urbain.

Objectif 4

Maintenir un bilan hydrique nécessaire à la survie des
boisés.

Orientation 2

Consolider le couvert arborescent existant

Objectif 1

Assurer la qualité du couvert végétal existant.

Objectif 2

Identifier les sites potentiels de plantation.

Objectif 3

Bonifier le couvert végétal en milieu urbain.

Orientation 3

Développer la connectivité des espaces
boisés et des espaces verts

Objectif 1

Mettre en valeur le réseau hydrique (lacs, ruisseaux,
rivières, milieux humides, fossés).

Objectif 2

Développer le corridor écologique.

Objectif 3

Étendre le réseau vert à l'extérieur des limites de la
municipalité en partenariat avec les villes avoisinantes.

Orientation 4

Développer un paysage municipal de caractère qui se
distingue par sa qualité et son attractivité

Objectif 1

Intégrer des aménagements paysagers dans les
projets de développement.

Objectif 2

Mettre en valeur et protéger certains boisés d'intérêt,
les peuplements d'arbres matures et les arbres isolés
remarquables à être identifiés.

Objectif 3

Étudier l'esthétisme et la qualité des différents milieux.

Orientation 5

Promouvoir le rôle de l'arbre au sein de la municipalité

Objectif 1

Développer la signature arboricole de la ville.

Objectif 2

Organiser des activités de sensibilisation auprès des
citoyens (plan de communication).

Objectif 3

Inciter et guider les citoyens à planter en milieu urbain.

BIBLIOGRAPHIE

AAPQ

Opinion de l'Association des architectes paysagistes du Québec sur le projet de politique de l'arbre de la ville de Montréal, 2005.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION QUÉBEC

Les haies brise-vent : un investissement profitable, La page du MAPAQ.

DESSAU-SOPRIN, « Environnement »

Caractérisation environnementale – Plan directeur de développement durable - Secteur nord de Terrebonne – La Plaine, 2007.

EVERGREEN, Mark Hudson

Le besoin d'une nature urbaine; un rapport de recherche, 2000.

GRANDTNER, Miroslav M.

La végétation forestière du Québec méridional, 1966.

LABRECQUE, Michel et Yann VERGRIETE

Étude des biotopes urbains et périurbains de la CMM, IRBV, Jardin botanique de Montréal et Université de Montréal, 2006.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MOULINS

Schéma d'aménagement révisé de remplacement, version 2, Mascouche/Terrebonne, 2002.

NICHOLLS, Sarah

Measuring the Impact of Parks on Property Values, National Recreation and Park Association, 2004.

ROCRAY, Paul-Émile

Distribution géographique et contributions des arbres au milieu urbain, Cours universitaires, 2001.

ROCRAY, Paul-Émile

Notes de cours, cours 1, dans le cadre du cours Identification des végétaux, Université de Montréal, APA 1500, automne 2001.

THERRIEN, Steve, « Info Environnement »

Plan directeur d'aménagement du secteur Côte Terrebonne Inventaire des milieux humides et des milieux hydriques, 2006.

VERGRIETE, Yann et Michel LABRECQUE

Analyse préliminaire de l'aménagement du site du garage municipal de Ville de Laval, IRBV, Jardin botanique de Montréal et Université de Montréal, 2008.

VILLE DE TERREBONNE

Règlement de plan d'urbanisme, Direction de l'aménagement du territoire, 2005.



Cette Politique de l'arbre a été adoptée par voie de résolution le 11 mai 2009 par le conseil municipal de la Ville de Terrebonne.

